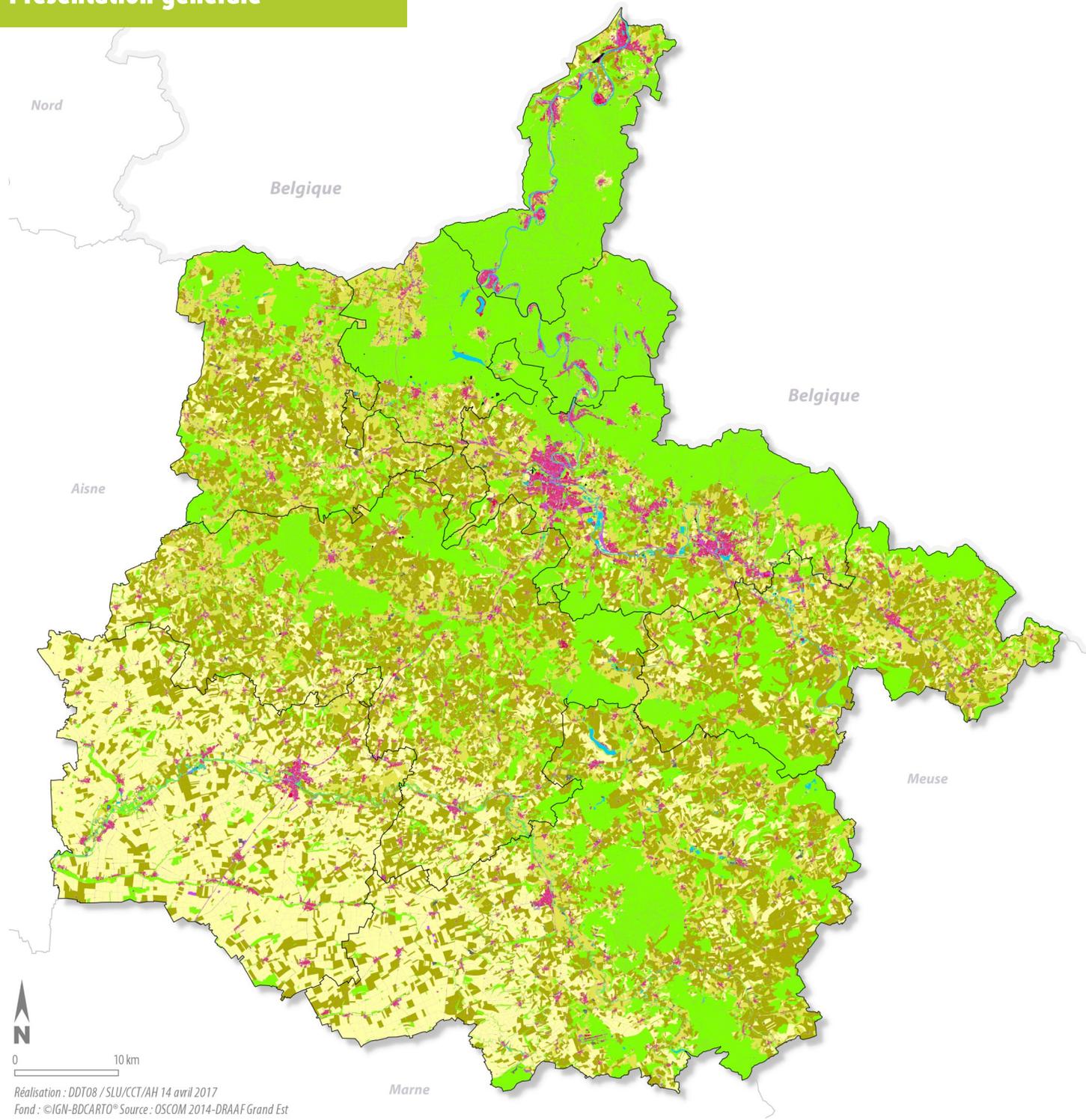


# Présentation générale



## OCCUPATION DU SOL

## Nature de l'occupation



## L'observatoire des surfaces communales

Pour mesurer l'évolution de l'occupation du territoire de manière fine, le service régional de l'information statistique et économique de la DRAAF Grand Est produit l'observatoire des surfaces communales (OSCOM), une base de données exhaustive sur l'occupation du sol qui compile différentes données géographiques issues notamment de l'IGN, du registre parcellaire graphique (données sur les sols agricoles) et sur la nature fiscale des parcelles. Il sera produit chaque année – ci-contre, l'occupation du sol en 2014, le dernier millésime disponible – afin de suivre la consommation des terres agricoles, l'évolution des surfaces végétalisées, le développement urbain et des sols artificialisés, etc.

## L'occupation du sol

La superficie totale du département est de 5 229 km<sup>2</sup>. Près de 60 % de cet espace est alloué à l'agriculture et se répartit à parts quasi égales entre les terres arables et les prairies. Les Ardennes sont couvertes par la forêt sur pratiquement un tiers de sa surface. Le sol est artificialisé à hauteur de 5 %. Ces proportions sont inégales selon les secteurs comme le présente le graphique ci-dessous sur lequel sont affichées les occupations de chaque intercommunalité. Certaines sont largement à dominante agricole, plus des deux tiers de la surface, telles que la communauté de communes du Pays Rethélois (86,8 %), la CC de l'Argonne Ardennaise (67,4 %) ou encore la CC des Crêtes Préardennaises (66,1 %). D'autres voient une prédominance du milieu naturel, notamment forestier, telles que la CC Ardenne Rives de Meuse (79,6 %) et la CC Vallées et Plateau d'Ardenne (69,4 %). Le territoire le plus artificialisé est la communauté d'agglomération Ardenne Métropole (11,9 %) suivie de la CC Ardennes Rives de Meuse (8,4 %).

